

## Compétences pédagogiques

Le MSH doit adhérer à une charte\* et s'appropriier les outils\* et méthodes\* pédagogiques proposés par le DMG en les adaptant aux spécificités du service.

Le MSH-correspondant pédagogique, en lien avec le chef de service et le tuteur de l'EMG, doit en sus connaître le cursus administratif et pédagogique complet du DES-MG tel qu'il est décliné dans le « Programme du DES-MG ».

## Adresses utiles

Faculté de médecine et pharmacie de Poitiers  
6, rue de la Milétrie – BP199 - 86034 Poitiers Cedex  
Tél. 05 49 45 43 43

Secrétariat de la scolarité : [scolarite.dmg.medecine@univ-poitiers.fr](mailto:scolarite.dmg.medecine@univ-poitiers.fr)  
Marie Noëlle Bordage 05 49 45 43 23 et Audrey Duboulet 05 49 45 43 25

### Responsables du DMG

Directeur du DMG	Pr. Philippe Binder	<a href="mailto:philippe.binder@univ-poitiers.fr">philippe.binder@univ-poitiers.fr</a>
Coordonnateur du DES-MG	Dr Bernard Freche	<a href="mailto:bernard.freche@univ-poitiers.fr">bernard.freche@univ-poitiers.fr</a>
Directeur du programme	Pr. Thierry Valette	<a href="mailto:thierry.valette@univ-poitiers.fr">thierry.valette@univ-poitiers.fr</a>
Resp. stages hospitaliers	Dr Bernard Freche	<a href="mailto:bernard.freche@univ-poitiers.fr">bernard.freche@univ-poitiers.fr</a>

### Référents départementaux des stages du DMG

Charente	Dr. Véronique Lucke	<a href="mailto:veronique.lucke@ch-angouleme.fr">veronique.lucke@ch-angouleme.fr</a>
Charente Maritime N	Dr. Bruno Gombert	<a href="mailto:bruno.gombert@ch-larocheville.fr">bruno.gombert@ch-larocheville.fr</a>
Charente-Maritime S	Dr Thierry Padeloup	<a href="mailto:t.padeloup@ch-saintonge.fr">t.padeloup@ch-saintonge.fr</a>
Deux-Sèvres	Dr. Philippe Volard	<a href="mailto:philippe.volard@ch-niort.fr">philippe.volard@ch-niort.fr</a>
Vienne	Dr Cédric Landron	<a href="mailto:cedric.landron@chu-poitiers.fr">cedric.landron@chu-poitiers.fr</a>

Nota : tous les documents munis d'un \* sont accessibles en téléchargement sur le BV de l'ENT et sur les sites de la faculté <http://medphar.univ-poitiers.fr>



**UNIVERSITE DE POITIERS**  
Faculté de Médecine et de Pharmacie  
Département de Médecine Générale



## SYNOPSIS de la MAITRISE de STAGES HOSPITALIERS de DES-MG

### Organisation pratique générale

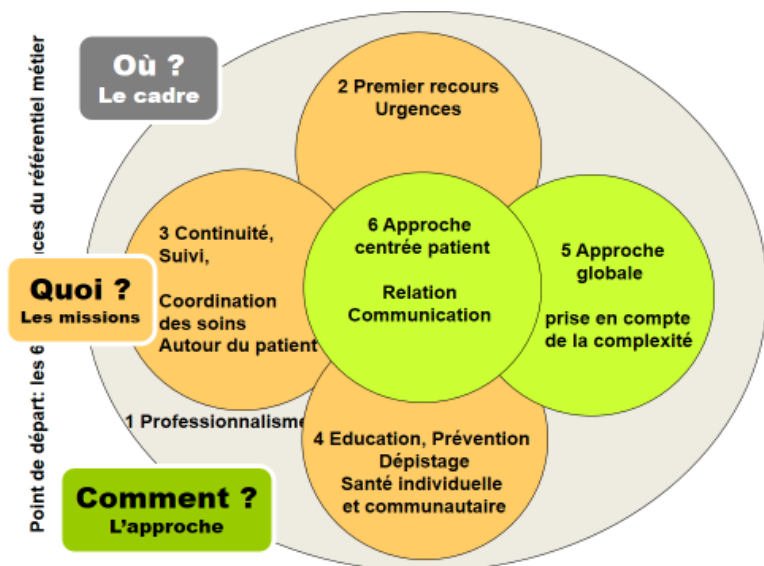
- **Durée des stages** : « Les obligations de service sont fixées à 10 demi-journées par semaine dont 1 consacrée à la formation universitaire et une à la formation personnelle qui peuvent être regroupées...dans la limite de 12 jours sur un semestre ».
- **Repos de sécurité** : « L'étudiant de médecine générale (EMG) participe au service de gardes et astreintes. Les gardes effectuées par l'EMG au titre du service normal de garde sont comptabilisées dans ses obligations de service à raison de 2 demi-journées pour une garde. Il peut également assurer une participation supérieure au service normal de garde. L'EMG bénéficie d'un repos de sécurité à l'issue de chaque garde de nuit. Le temps consacré au repos de sécurité ne peut donner lieu à l'accomplissement des obligations de service hospitalières ou universitaires ».
- **Absences** : en cas d'absence, (vacances, maladies, remplacement etc.), celle-ci doit être immédiatement signalée au(x) maître(s) de stage (MSH) et au service des ressources humaines du CH. Les absences liées à l'enseignement et à la formation personnelle (deux demi-journées par semaine) doivent faire l'objet d'une concertation avec le MSH correspondant pédagogique, le responsable médical du service et les co-étudiants afin de ne pas perturber le fonctionnement et la continuité du service. Le planning de ces enseignements fourni par l'EMG en début de semestre doit y contribuer.
- **Evaluation des compétences** : L'EMG a à sa disposition dans les ressources du BV les 11 familles de situations types et leurs déclinaisons qu'il doit avoir rencontrées et apprises à « gérer » au cours de son cursus de DES, un référentiel des 6 compétences du MG permettant de s'évaluer et d'être évalué novice, intermédiaire ou compétent. Au début, pendant et à la

fin de chaque stage, l'EMG évaluera avec son MSU les compétences qui peuvent être acquises puis ont été acquises pendant ce stage, ainsi que leur niveau. A la fin de celui-ci, il validera l'acquisition de ces compétences. Lors des rencontres avec son tuteur, il en fera la validation pédagogique.

**Evaluation et validation du stage :** l'évaluation est effectuée avec l'EMG par le ou les MSH. La validation est faite par le MSH-correspondant pédagogique à l'aide des grilles d'évaluation\* et de validation\* fournies par le DMG sur le bureau virtuel (BV). Un stage non-validé offre l'opportunité à un EMG de poursuivre l'acquisition des compétences dans un autre service.

### Objectifs des stages hospitaliers

Ces stages doivent contribuer à l'acquisition par l'EMG des 6 compétences génériques (CG) du médecin généraliste éditées par le Collège national des généralistes enseignants (CNGE).



### Stage hospitalier

#### Déroulement :

Il est réalisé en lien avec l'ensemble de l'équipe du service sous la supervision d'un MSH correspondant pédagogique éventuellement assisté d'autres MSH.

L'EMG a sous sa responsabilité au maximum 12 lits pour une DMS de 6 jours tout en étant supervisé au quotidien par un sénior du service.

Le service évalue au moins une fois par an la charge de travail demandée à l'EMG. Il l'adapte au nombre d'étudiants et à l'activité du service.

Les tâches demandées à l'étudiant sont identifiables comme « activité médicale », en cohérence avec le programme du DES de MG dans une démarche formative.

Le MSH a accès par une « adresse invité » au bureau virtuel sur le BV où sont accessibles, des ressources pédagogiques\*, les plannings des enseignements\* et, le temps du stage, le Dossier d'apprentissage\* (PORTFOLIO) de l'EMG afin de pouvoir accéder à ses traces écrites.

Le MSH incite l'EMG à la rédaction de traces d'apprentissage à partir des situations cliniques authentiques rencontrées, et les évalue.

L'évaluation de fin de stage sera réalisée sur le BV

Stages obligatoires	Maquette des stages pratiques					
	S1	S2	S3	S4	S5	S6
<b>Urgences</b>	+++	+++				
<b>Stage ambulatoire chez le praticien de niveau 1</b> (Remplacements possibles en S4 après ce stage)	30	75	15			
<b>Pôle femme/enfant</b>	H	H	H/A	H/A		
<b>Médecine adulte</b>			+++	+++		
Stage libre						
Stage « projet professionnel » dont stage ambulatoire de niveau 2 (SASPAS)						